

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE WATER POLO DU 26 AVRIL 2025

LIEU : SEMINARHOTEL ARTE, OLTEN
ORGANISATEUR : FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION (FSN)
PRÉSIDENTE : ELENA MARINGELLI, DIRECTRICE SPORTIVE WATER POLO
DURÉE : 9.30 – 13.00 HEURES
PROCÈS-VERBAL : SANDRO MEICHTRY

1. BIENVENUE

La directrice Elena Maringelli souhaite la bienvenue aux co-présidents Bartolo Consolo et Ewen Cameron ainsi qu'aux représentant-e-s des clubs et aux membres d'honneur présent-e-s. L'assemblée sportive 2025 commence à 9h30 précises, conformément au programme.

Présences :

15 clubs, 4 représentant-e-s de régions et 3 membres d'honneur sont présent-e-s dans la salle avec un total de 97 voix.

- o La majorité simple est de 49 voix.
- o La majorité des 2/3 représente 65 voix.

Sont excusés, entre autres

- o Ivan Montoliu
- o Vedran Galjias
- o Robin Pleyer

2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée peut valablement délibérer avec les présidents, les membres d'honneur et les représentant-e-s des clubs présent-e-s.

Conformément à l'article 45 des statuts, les modifications des statuts et des règlements sont décidées à la majorité des 2/3 des voix valables exprimées.

Sauf disposition contraire des statuts, toutes les autres décisions sont prises à la majorité simple des voix valables exprimées.

En cas d'égalité des voix, une affaire est considérée comme rejetée.

3. ÉLECTION DES SCRUTATEUR·TRICE·S

Décision : Marc Herzog (SC Schaffhausen) et Dan Moscu (Lausanne Aquatique) sont élus à l'unanimité comme scrutateurs.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 20 AVRIL 2024

Décision : Le procès-verbal de l'assemblée sportive du 20 avril 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Aucune remarque ou question n'est formulée.

5. RAPPORTS

Décision : Le rapport annuel 2024 de la directrice sportive à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s est approuvé par l'assemblée, avec 8 voix contre.

6. COMPTES ANNUELS 2024

La directrice explique que dans le cadre de la transparence et de la professionnalisation souhaitées, le département des finances a été nouvellement transféré au secrétariat et n'est plus géré de manière bénévole. Dans ce contexte, Sandro Meichtry a repris la direction des finances. La directrice lui donne la parole.

Le chef des finances donne un aperçu des comptes annuels 2024.

Les produits d'exploitation sont supérieurs d'environ CHF 50'000 au budget et s'élèvent ainsi à près d'un million de francs. Cet effet positif est principalement dû à l'augmentation des fonds de la CISIN. Les charges d'exploitation sont inférieures d'environ CHF 70'000 au budget, ce qui s'explique notamment par le report de plusieurs activités des équipes nationales et par une gestion rigoureuse et efficace des coûts.

Au total, il en résulte un résultat d'exploitation de CHF 112'004 en positif, ce qui peut être considéré comme un résultat très réjouissant. En même temps, il est précisé que ce résultat doit être interprété avec une certaine prudence, car il est en partie dû à des mesures décalées dans le temps. De plus, le sport devra faire face à l'avenir à d'importants défis financiers, qui seront abordés plus en détail au courant de l'assemblée ainsi que dans le cadre de la présentation du budget 2025.

Le résultat positif de CHF 112'004 a été comptabilisé comme provision à des fins spécifiques et réparti entre trois fonds spécifiques :

- CHF 65'000 pour les équipes nationales,
- CHF 20'000 pour les championnats,
- CHF 15'000 pour le domaine de la relève et du sport de masse.

Le montant restant de CHF 12'004 a été attribué à la fédération globale. Il n'y a pas d'autres interventions ni de questions.

Décision : Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s.

7. RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DE DONNER DÉCHARGE À LA DIRECTRICE SPORTIVE À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

Décision : L'assemblée recommande à l'unanimité de donner décharge à la directrice sportive Elene Maringelli à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s. Aucune remarque complémentaire n'est formulée.

8. DÉCHARGE AUX AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION SPORTIVE

Décision : L'assemblée donne décharge aux autres membres de la direction sportive à l'unanimité. Aucune remarque ni question n'est formulée.

9. FIXATION DES FRAIS DE DÉPART ET D'AUTRES TAXES DU DOMAINE SPORTIF

Cette année encore, il y a quelques propositions à soumettre à l'assemblée sportive. Celles-ci ont été publiées dans les délais et téléchargées sur le site Internet. Elena donne la parole à Kata Gutmann, chef championnats, qui présente les propositions.

Proposition 1 : Introduction de la catégorie Promotional League Dames, règlement 5.1

Une nouvelle catégorie est introduite dans le secteur féminin, la Promotional League Dames. Toutes les catégories sont mentionnées dans le règlement 5.1, article 14. La Promotional League Dames est disputée au niveau national et se situe en dessous de la LND. Elle sert d'une part à amener les joueuses à la LND et offre d'autre part une plateforme pour celles qui ne souhaitent plus jouer au water-polo au plus haut niveau.

Décision : la proposition 1 est approuvée à l'unanimité.

Proposition 2 : Introduction des frais de départ pour la Promotional League dames, règlement 5.1.1

Suite à l'approbation de la proposition 1 et à l'introduction de la nouvelle catégorie Promotional League Dames, il est nécessaire de fixer les frais de départ correspondant pour cette catégorie. Ceux-ci ont été fixés à CHF 2'000. Une grande discussion s'ensuit. Les clubs considèrent ces frais de départ comme très élevés et souhaiteraient qu'ils soient moins élevés, d'autant plus que le championnat est organisé pour la première fois et qu'il s'agit d'un test.

Décision : La proposition 2 est clairement rejetée. Etant donné qu'une finance de départ est obligatoire pour l'organisation du nouveau championnat féminin, une contre-proposition est faite avec des frais de départ de CHF 500. Celle-ci est acceptée par 56 voix pour, 32 abstentions et 8 voix contre.

Proposition 3 : Modification des frais de départ U16, règlement 5.1.1

Le championnat U16 se déroulera désormais en matchs individuels au lieu du format de tournoi actuel. Ce changement entraîne des frais d'arbitrage supplémentaires, raison pour laquelle une adaptation à la hausse des frais de départ de CHF 500 à CHF 1'000 pour les M16 est nécessaire.

Décision : La nouvelle finance de départ de 1'000 CHF est acceptée à l'unanimité.

Proposition 4 : Modification des frais de départ U10. Règlement 5.1.1

Le championnat des U10 a pour objectif d'initier les enfants au water-polo de manière ludique, de leur offrir la possibilité de développer leurs compétences et de favoriser les échanges avec d'autres équipes. L'aspect performance passe au second plan, l'accent étant mis sur l'expérience et le plaisir. Pour cette raison, aucun arbitre officiel n'est nécessaire, ce qui permet de réduire les coûts et les frais de départ en conséquence.

Décision : La nouvelle finance de départ de CHF 100 est acceptée à l'unanimité.

Proposition 5 : Modification des frais de transfert, règlement 5.1.1

Une période de transfert extraordinaire pour les transferts nationaux n'est plus nécessaire à l'avenir, puisque la période de transfert régulière ainsi que les frais correspondants s'appliquent tout au long de l'année. Par conséquent, l'article 1.22 dans sa forme initiale perd sa signification et peut être supprimé. Une nouvelle taxe de CHF 100 est introduite pour les transferts internationaux ou les transferts LEN, étant donné que la charge de travail pour leur traitement est considérable et que cette taxe est adaptée au transfert national.

Décision : Le nouveau tarif de CHF 100 est accepté à l'unanimité.

Proposition 6 : Modification des frais de licences, règlement 5.1.1

D'une part, les licences annuelles seront adaptées à la nouvelle saison 2025/2026 en tenant compte des changements des années de naissance. D'autre part, une augmentation de CHF 25.- par licence sera appliquée au niveau de la jeunesse. Cette adaptation est nécessaire pour tenir compte de l'augmentation des coûts liés à l'organisation et au déroulement des championnats. Les dépenses liées à la qualité de l'organisation des matchs, à l'engagement d'arbitres qualifié-e-s ainsi qu'au développement et à la professionnalisation de l'ensemble des compétitions augmentent notamment. Une partie de l'augmentation est également consacrée à l'extension et à l'amélioration continues du Match Center.

Saison	2024/2025	2025/2026
1.31 Jahreslizenz Erwachsene	2007-8 und älter	CHF 150.—
1.32 Jahreslizenz Jugend/Junioren	2011-12, 2010-11, 2009-10, 2008-9	CHF 100 125.—
1.33 Jahreslizenz Kinder	2013-4, 2012-3	CHF 50 75.—
1.34 Jahreslizenz Mini	2014-5 und jünger	CHF 25 50.—

Une vaste discussion s'engage ensuite sur l'augmentation prévue des frais de licence. Les comptes annuels positifs sont utilisés comme argument, mais les clubs expriment en même temps le souhait d'obtenir des informations détaillées sur la manière dont les moyens supplémentaires seront concrètement utilisés. En outre, il est souligné que l'augmentation visée des licences pourrait en partie conduire à des difficultés financières pour les clubs.

Après une discussion approfondie, il est décidé d'un commun accord que la proposition 6 ne sera votée qu'après la présentation des principaux sujets des ressorts au point 10 de l'ordre du jour ainsi que la présentation de la stratégie pour le prochain cycle olympique et le point 11 de l'ordre du jour consacré à la présentation du budget.

Décision : Après les points 10 et 11 de l'ordre du jour, l'assemblée revient au vote sur la proposition 6. Des questions, des doutes et des suggestions ont alors pu être traités et éliminés. La proposition 6 est approuvée par 48 voix pour, 12 abstentions et 11 voix contre.

10. PRINCIPAUX SUJETS DES RESSORTS

La directrice ainsi que les membres de la direction informent sur les développements dans leurs ressorts respectifs et rendent compte de leur travail au cours de l'année écoulée.

La directrice donne la parole à chaque membre de la direction pour son intervention.

Ressort Championnats hommes et jeunesses

Kata Gutmann donne une rétrospective de l'année écoulée dans le domaine des championnats nationaux. Il évoque les progrès réalisés en matière d'organisation ainsi que les défis et les évolutions dans le déroulement des compétitions.

Ressort Championnats féminins :

Jochen Soder informe de la situation actuelle dans le domaine des championnats féminins et donne un aperçu du travail du groupe de projet correspondant. Il reste beaucoup à faire, mais le groupe de travail est actif et engagé. On espère que l'introduction de la nouvelle Promotional League Dames donnera une impulsion importante au développement du secteur féminin.

Ressort Équipes nationales :

Benjamin Redder, entraîneur national, et Thomy Gross, chef du sport de performance et de la relève, rendent compte ensemble des activités dans le domaine des équipes nationales. L'accent est notamment mis sur le report de plusieurs mesures ainsi que sur les exigences accrues imposées par European Aquatics. Tous deux soulignent qu'il faut s'attendre à l'avenir à une augmentation et à une prolongation des activités des équipes nationales. Cette évolution entraîne également des charges financières supplémentaires considérables. Pour assurer le financement, plusieurs options sont actuellement à l'étude - notamment les contributions des athlètes, les adaptations des frais de licence ou une combinaison des deux approches.

Ressort Marketing & Communication :

Tania Monti fait le point sur l'état d'avancement du travail de marketing et de communication. Un concept de communication global a été développé et se trouve désormais en phase de mise en œuvre. L'objectif est d'exploiter systématiquement le potentiel existant - notamment dans le domaine des médias sociaux - afin de renforcer encore la visibilité, la portée et l'identification avec la discipline sportive.

Elena remercie chaleureusement tous les membres de la direction pour leur précieux travail et se réjouit de les savoir tous dans l'équipe l'année prochaine.

11. APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS 2025 À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

La directrice Elena Maringelli donne la parole à Sandro Meichtry, chef des finances, pour la présentation du budget 2025.

Le chef des finances informe que les recettes sont stables par rapport à l'année précédente et s'élèvent à environ CHF 900'000. Les recettes provenant des frais de départ et des frais de licences, en particulier, se maintiennent à un niveau constant.

Les dépenses pour l'année 2025 sont budgétées à environ CHF 950'000. Les dépenses nettement plus élevées pour les activités des équipes nationales constituent une différence importante par rapport à l'année précédente. Elles augmentent de près de CHF 100'000,- en raison, d'une part, de mesures reportées de l'année 2024 et, d'autre part, de changements de mode et de nouvelles exigences de l'European Aquatics qui entraînent des coûts supplémentaires considérables, notamment en raison de séjours prolongés et de dépenses logistiques supplémentaires.

Au total, il en résulte donc un déficit prévu de près de CHF 50'000,- qui pourra toutefois être entièrement couvert par l'excédent de l'année 2024 ainsi que par les fonds affectés constitués à partir de celui-ci.

Parallèlement, il est souligné qu'à moyen terme, il faut s'attendre à des dépenses durablement plus élevées dans le domaine des équipes nationales. Afin de garantir le financement à long terme, il est nécessaire d'évaluer ensemble de nouvelles sources de revenus. Parmi les options possibles, on cite notamment les contributions des athlètes et les adaptations des frais de licence.

Décision : L'assemblée approuve à l'unanimité le budget de l'exercice en cours 2025 à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s.

12. DISTINCTIONS ET TÉMOIGNAGES D'HONNEUR

Meilleur-e buteur-se :

- Anna Gesheva
- Hugo Roscio

Les distinctions ont déjà été remises à la fin de la saison 2024/2025.

Remerciements

Les fonctionnaires suivants ont démissionné en 2024 :

- Thomas Bächtold
- Ruedi Herzog

La directrice les remercie pour le travail accompli. Un petit cadeau est remis aux fonctionnaires. L'assemblée les remercie par applaudissements.

13. ÉLECTION DU·DE LA REPRÉSENTANT·E À LA COMMISSION DES ATHLÈTES DE WATER POLO POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Alina Morgenegg a déjà représenté le water-polo au sein de la commission des athlètes lors de la précédente mandature et souhaiterait continuer à le faire lors de la prochaine.

Aucune autre candidature n'a été reçue. Il n'y a pas non plus de questions ou de demandes de parole.

Décision : Alina Morgenegg est élue à l'unanimité par applaudissements.

14. ÉLECTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DIRECTION DU VOTE POUR LE POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Le co-président de Swiss Aquatics Ewen Cameron est proposé comme personne responsable de l'élection pour le point 15 de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'objection ou d'autres candidat-e-s.

Décision : Ewen Cameron est élu à l'unanimité.

15. ÉLECTION DU-DE LA DIRECTEUR-TRICE SPORTIF-VE POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Ewen Cameron prend la présidence de l'assemblée. Il informe l'assemblée que des entretiens intensifs ont eu lieu ces derniers jours et semaines avec la candidate Elena Maringelli et le candidat Claudio Carminati. Ces entretiens auraient montré qu'ils disposent tous deux d'un haut niveau de compétence professionnelle et d'expérience.

Sur cette base, ils sont arrivés ensemble à la conclusion qu'il serait judicieux d'utiliser les synergies existantes et de réunir les deux personnalités dans une co-direction. Pour cette raison, le comité central soumet à l'assemblée la proposition de confier la direction conjointement à Elena Maringelli et Claudio Carminati.

Les deux candidat-e-s se présentent ensuite personnellement. Ils expliquent leurs perspectives, nomment les défis existants ainsi que les objectifs visés et montrent comment ils envisagent une collaboration commune et orientée vers l'avenir.

Ensuite, le vote est ouvert. Pendant le vote, les deux candidat-e-s quittent la salle et attendent à l'extérieur afin de garantir la neutralité et la transparence du processus électoral.

Décision : Elena Maringelli et Claudio Carminati sont élu-e-s à l'unanimité comme co-directrice et co-directeur.

Elena Maringelli et Claudio Carminati se montrent visiblement ravi-e-s de la confiance qui leur est accordée. Ils remercient chaleureusement l'assemblée pour l'approbation claire et la confiance qui leur a été accordée par leur élection. Dans leurs remerciements, ils soulignent leur volonté de s'engager pleinement, dans le respect mutuel et dans l'esprit d'une gestion partenariale, en faveur des intérêts de l'organisation. Ils se réjouissent des tâches à venir et de la collaboration avec toutes les personnes concernées.

16. INFORMATION SUR L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 25 AVRIL 2026

La prochaine assemblée sportive aura lieu le 26 avril 2025. Le lieu exact sera communiqué ultérieurement. Les clubs peuvent volontiers s'annoncer auprès de la fédération s'ils souhaitent organiser l'assemblée sportive/l'assemblée des délégué-e-s chez eux.

17. DIVERS

Le poste de représentant-e régional-e ROS est toujours vacant. Les clubs sont priés de s'impliquer également activement dans le recrutement afin que le poste puisse être repourvu dans les meilleurs délais.

Aucune autre question ou demande de parole n'est ensuite formulée, ce qui permet à la directrice de remercier chaleureusement tous les représentant-e-s des clubs présent-e-s pour leur participation à l'Assemblée sportive Water-Polo 2025.

FIN DE L'ASSEMBLÉE